



Quelque 5400 écoliers de 3 à 11 ans se répartissent chaque année dans les écoles publiques rochelaises. Propriétaire des bâtiments, la Ville de La Rochelle donne aux enseignants les moyens matériels d'assurer leur mission pédagogique et veille à la qualité de vie des écoliers. À la rentrée 2018-2019, au terme d'une consultation des familles, la Mairie revient à la semaine de 4 jours, dans les 41 écoles publiques.

ORGANISATION DE LA SEMAINE, HORAIRES ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le temps scolaire s'organise **sur quatre jours** avec les horaires suivants :

ÉCOLE : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h45 à 12h00, puis de 13h45 à 16h30

Pour en savoir [sur les écoles maternelles](#) (secteur scolaire) [sur les écoles élémentaires](#) (secteur scolaire), [sur les inscriptions scolaires](#).

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : Le matin et le soir, un accueil périscolaire est assuré, selon les quartiers, à partir de 7h00 ou 7h30 et jusqu'à 18h30 ou 19h00.

Le mercredi, un accueil est prévu toute la journée en centre de loisirs municipal ou associatif selon les quartiers, à partir de 7h00 ou 7h30, et jusqu'à 18h30 ou 19h00.

Les inscriptions sont possibles à la journée ou à la demi-journée selon les besoins des familles.

[Pour en savoir plus sur les accueils de loisirs municipaux et associatifs](#)

Pour tous renseignements :

Services Enfance, écoles et restauration, 16 avenue Pierre Loti

Horaires d'ouverture : le lundi de 14h à 16h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Tél. 05 46 51 14 87

L'ÉCOLE DES SPORTS

La Direction des sports propose une « école des sports », après la classe et le mercredi, pour les enfants des écoles entre 8 et 12 ans (6 ans dans certains cas).

[Pour en savoir plus](#)